

## **PROVINCE DE QUÉBEC**

### **MUNICIPALITÉ DE SAYABEC**

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sayabec tenue le lundi 6 février 2017, à 19 h 30, au Centre communautaire de Sayabec, 6, rue Keable à Sayabec et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Siège #1 : Monsieur Yves Labonté;  
Siège #2 : Monsieur Robert-Luc Blaquière;  
Siège #3 : Madame Solange Tremblay;  
Siège #4 : Monsieur Jean-Yves Thériault;  
Siège #5 : Monsieur Jocelyn Caron;  
Siège #6 : Madame Marielle Roy.

Absence motivée :  
Madame Danielle Marcoux, mairesse

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur Yves Labonté, maire suppléant. Messieurs Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier, et Jean-Marie Plourde, directeur des travaux publics, sont aussi présents.

#### **Résolution 2017-02-027**

#### **Ordre du jour**

Proposé par monsieur Robert-Luc Blaquière, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'accepter l'ordre du jour tel que reçu.

## **PROVINCE DE QUÉBEC**

### **MUNICIPALITÉ DE SAYABEC**

#### **Réunion ordinaire 6 février 2017 Ordre du jour**

1. Ouverture par un moment de silence;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Lecture et adoption des procès-verbaux de janvier 2017;
4. Comptes à accepter – Janvier 2017;
5. Dépôt de documents :
  1. Rencontre avec le service de développement – Suivi;
  2. Versement des compensations pour les années 2015-2016 pour la collecte sélective des matières recyclables;
  3. Projet de loi 122 – Réponses aux questions;
  4. Communiqué MRC de La Matapédia – Recyclage du plastique #6;
  5. Baie-de-Charlie – Service de la MRC de La Matapédia;
  6. Déclaration des intérêts pécuniaires – Accusé réception;
  7. Rapport trimestriel de l'eau potable – Quatrième trimestre;

8. MRC de La Matapédia – Établissement de nouvelles érablières et agrandissement des érablières actuelles;
  9. MRC de La Matapédia – Protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures;
  10. CN – Passage à niveau et opérations de déneigement;
  11. Municipalité Ste-Irène – Félicitations madame Danielle Marcoux;
  12. Comité de citoyens pour l'amélioration de la qualité du service cellulaire et internet en région;
  13. Indicateurs de gestion;
  14. Polyvalente de Sayabec – Remerciements;
  15. Réseau d'eau potable – Mise à jour et inventaire;
  16. Programme de crédit de taxes foncières agricoles – Accusés réception de la résolution;
  17. MAMOT – Réponse concernant la péréquation;
  18. MAMOT – Règlement d'emprunt 2016-19 – Approbation;
  19. Politique familiale – Sondage;
  20. Rencontre publique d'information du 30 janvier 2017 – Compte-rendu;
  21. MTQ – Accident 2 décembre 2016;
  22. Médaille du lieutenant-gouverneur – Candidature monsieur Gaston Roy;
  23. MRC de La Matapédia – Suivi de la rencontre concernant les TPI et recommandations pour 2017;
  24. Taux global de taxation;
6. Demandes d'appui :
    1. Fondation du rein;
    2. Comité des loisirs – Semaine de relâche 2017;
    3. Bibliothèque municipale et scolaire Quilit – Page Facebook;
    4. Tournoi de hockey amateur – 22 avril 2017;
    5. Journée portes ouvertes – Centre de conditionnement physique;
  7. Invitations :
    1. Formations de la FQM;
    2. Forum citoyen sur l'avenir des soins de santé dans La Matapédia;
    3. Semaine de l'agriculture matapédienne – Brunch conférence;
    4. Fonds de l'Écoterritoire habité;
    5. Rencontre d'information sur la restructuration du réseau des OH;
  8. Urbanisme :
    1. ;
  9. Taxe d'accise 2014-2018 :
    1. Transfert de facture du règlement d'emprunt 2012-03 vers la taxe d'accise 2014-2018;
    2. Transfert de factures du règlement d'emprunt 2015-05 vers la taxe d'accise 2014-2018;
    3. Transfert de factures de la taxe d'accise 2014-2018 au règlement d'emprunt 2015-05;
    4. Taxe d'accise 2014-2018 – Paiement de factures;
    5. Suivi de la taxe d'accise;
  10. Caserne de pompier :
    1. MAMOT – Règlement d'emprunt 2016-20 – Approbation;
    2. Emprunt temporaire;
    3. Règlements 2013-03/2015-01/2016-20 – Paiement de facture;
  11. Mise aux normes de l'eau potable :
    1. Dossier Mario Bérubé;
    2. Règlement d'emprunt pour la construction des infrastructures dans le projet de mise aux normes de l'eau potable – Avis de motion;
  12. Amélioration rang 3 et route Melucq :
    1. MAMOT – Règlement d'emprunt 2016-21 – Approbation;
    2. Emprunt temporaire;

3. Réfection de la voirie du 3e rang – Octroi de contrat;
  4. Réfection de la voirie de la route Melucq – Octroi de contrat;
  5. Précisions route Melucq;
  6. Règlement d'emprunt 2016-21 – Paiement de factures;
13. Prolongement des infrastructures :
    1. Modification du règlement 2016-04 décrétant une dépense de 679 787 \$ et un emprunt de 679 787 \$ pour le prolongement des infrastructures d'aqueduc et d'égout sur la route 132 Est – Avis de motion;
    2. Emprunt temporaire;
    3. Règlement 2016-04 – Paiement de facture;
  14. Route du Lac-Malcom;
    1. Précisions suite au dépôt au RIRL 2017;
  15. Parc Pierre-Brochu :
    1. ;
  16. Réhabilitation du 7, boul. Joubert Ouest :
    1. Règlement 2014-05 – Paiement de facture;
  17. Réserve carrière/sablère – Remboursement de factures;
  18. Ouverture du chemin McNider, rang 12, route Drapeau;
  19. Nouvelle tarification au Centre communautaire;
  20. Regroupement pour un Québec en santé;
  21. Coop forestière de la Matapédia – Entente d'approvisionnement de la biomasse;
  22. UMQ – Adhésion 2017;
  23. Contribution nature pour le projet : Aire de drainage, un jardin de pluie pour le saumon;
  24. Retrait de l'îlot sur le boulevard Joubert Est;
  25. Règlement d'emprunt 2016-06 – Mise à niveau des infrastructures route 132 (MTQ – Phase 2) – Paiement de facture;
  26. Demande de cession à titre gratuit aux fins de villégiature;
  27. Réserves financières – Financement permanent;
  28. Motion – Sympathies à la Ville de Québec;
  29. Affaires nouvelles :
    1. Motion – Présentation du 30 janvier 2017;
    2. Randonnée claire de lune;
    3. \_\_\_\_\_;
  30. Période de questions;
  31. Prochaine réunion – 6 mars 2017;
  32. Levée de la séance.

**Résolution 2017-02-028****Procès-verbaux**

Proposé par monsieur Jean-Yves Thériault, conseiller, et résolu unaniment par les membres du conseil municipal de Sayabec d'adopter les procès-verbaux de janvier 2017 transmis trois jours à l'avance aux élus municipaux.

**Résolution 2017-02-029****Comptes à accepter**

Proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu unaniment par les membres du conseil municipal de Sayabec que les comptes du mois de janvier 2017 soient acceptés par les membres du conseil municipal au montant de 62 502.16 \$, les crédits étant disponibles au budget.

<b>FOURNISSEUR</b>	<b>MONTANT</b>
ALYSON DESIGN & MULTIMEDIA ENR.	125.00 \$
BERNIER MARIO	181.50 \$
LABORATOIRE BSL	1 001.63 \$
BUANDERIE NETTOYEUR DE L'EST	223.39 \$
CANADIEN NATIONAL	4 588.87 \$
CENTRE BUREAUTIQUE	266.41 \$
CENTRE RÉGIONAL DE SERVICES	10 052.64 \$
CHEMTRADE CHEMICALS CANADA LTD	8 106.82 \$
CLEROBEC	128.18 \$
CONCIERGERIE D'AMQUI INC.	2 328.24 \$
COOP FORESTIÈRE MATAPÉDIA	3 591.49 \$
ÉPICERIE RAYMOND BERGER & FILS INC.	20.00 \$
FAMILIPRIX	27.38 \$
GÉNÉRATRICE DRUMMOND	996.20 \$
GROUPE VOYER INC.	5 780.11 \$
ROY MARIE-ADÈLE	27.50 \$
LAMARRE GAZ INDUSTRIEL INC.	101.18 \$
LEMIEUX DANIE	172.44 \$
LES ENTREPRISES PLOURDE	108.48 \$
MAHEU & MAHEU	492.63 \$
MALLETTE	1 580.91 \$
M.R.C. DE LA MATAPÉDIA	3 393.55 \$
OUELLET JÉRÉMIE	33.75 \$
PAPETERIE BLOC-NOTES INC.	482.39 \$
PAUSE CAFE MAT INC.	33.00 \$
PELLETIER ANTOINE	669.09 \$
ALBUM DES FINISSANTS (ASO)	50.00 \$
PREVENTION INCENDIE SAFETY FIRST	279.16 \$
PRODUCTIONS QUÉBEC MULTIMÉDIA INC.	143.55 \$
PRODUITS SANITAIRES UNIQUE INC.	328.08 \$
ROSE CAFE	186.43 \$
RPF LTÉE	793.35 \$
SÉCURITÉ BERGER	268.98 \$
POINT S	2 971.96 \$
SERVICES KOPILAB ENR.	140.39 \$
SOCAN	425.56 \$
SOCIÉTÉ MUTUELLE DE PRÉVENTION INC.	934.42 \$

SONIC	10 182.82 \$
SUPÉRIEUR PROPANE	778.41 \$
SUPERMARCHÉ BERGER INC.	42.99 \$
TELE COMMUNICATIONS DE L'EST	213.28 \$
VILLE D'AMQUI	250.00 \$
GRAND TOTAL	62 502.16 \$

---

### **Dépôt de documents :**

- 5.1. Dépôt du compte-rendu des différents points discutés lors de la rencontre du 10 janvier dernier entre les membres du conseil, monsieur Steve Ouellet, conseiller en développement local, mesdames Marie Élément, du comité de développement socio-économique de Sayabec, et Pascale Turcotte, agente de développement économique-culturel, ainsi que monsieur Guillaume Viel, directeur du service de développement de la MRC de La Matapédia.
- 5.2. Un premier versement (80 %) de la compensation de 2015 dans le cadre du régime de compensation pour la collecte sélective des matières recyclables a été transféré le 31 janvier dernier. Un prochain versement (20 %) viendra en mars 2017. Les montants de 2016 seront versés en juin et septembre 2017.
- 5.3. Réponses aux questions formulées suite à la rencontre webinaire sur le projet de loi 122.
- 5.4. Communiqué conjoint des MRC de La Matapédia et de La Mitis concernant la récupération du plastique #6 rigide. À noter que le plastique #6 expansé (styromousse ou styrofoam) est toujours refusé.
- 5.5. Courriel confirmant qu'à compter de 2017, la MRC inclura dans ses opérations d'entretien et de mise en valeur du parc régional de la Seigneurie du Lac Matapédia une partie des tâches entourant le nettoyage de la plage Baie de Charlie, le ramassage hebdomadaire des vidanges et l'entretien des sentiers.
- 5.6. Le MAMOT accuse réception du relevé identifiant les membres du conseil qui ont déposé une déclaration d'intérêts pécuniaires pour la période commençant le 15 février 2016.
- 5.7. Dépôt du quatrième rapport trimestriel de l'eau potable pour l'année 2016 couvrant les mois d'octobre, de novembre et de décembre.
- 5.8. Une lettre de la MRC de La Matapédia nous informe que 2 demandes d'installation d'érablière sont à l'étude sur les TPI du secteur de Sayabec.
- 5.9. La MRC de La Matapédia nous informe de l'adoption du règlement 2016-15 déterminant le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbure.
- 5.10. Un courriel demande la collaboration des opérateurs de machinerie afin de porter une attention plus particulière à la vitesse au passage à niveau lors des opérations de déneigement afin d'éviter

d'endommager les équipements du CN. L'information a été transmise au secteur des travaux publics.

- 5.11. Félicitations à madame Danielle Marcoux de la part de la municipalité de Ste-Irène pour ses trois mandats au poste de mairesse de la municipalité de Sayabec.
  - 5.12. Le Comité de citoyens pour l'amélioration de la qualité du service cellulaire et internet en région nous remercie de notre appui et demande à être informé des développements dans le dossier du Programme Québec Branché du gouvernement provincial et du Programme Brancher pour innover du gouvernement fédéral.
  - 5.13. Comme la transmission des indicateurs de gestion n'est plus exigée, le Centre sur la productivité et la prospérité HEC Montréal demande de remplir un formulaire leur permettant de poursuivre la publication du Palmarès des municipalités. Monsieur Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier, a rempli le formulaire en question.
  - 5.14. La Polyvalente de Sayabec offre ses remerciements à la municipalité de Sayabec pour leur contribution au déjeuner musical du 22 décembre dernier.
  - 5.15. Les informations nécessaires ont été transmises au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques afin de compléter la mise à jour de l'inventaire des systèmes de distribution d'eau potable.
  - 5.16. Le cabinet du ministre des Finances, celui du premier ministre ainsi que celui du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation accusent réception de la résolution concernant la réforme du Programme de crédit de taxes foncières agricoles.
  - 5.17. Le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire répond à notre demande de réévaluation de la péréquation suite à la baisse de valeur de l'usine Uniboard Canada par la négative puisque les règles du programme de péréquation ne permettent pas de corrections rétroactives.
  - 5.18. Le MAMOT approuve le règlement 2016-19, modifié par la résolution 2017-01-019, décrétant un emprunt de 50 000 \$.
  - 5.19. Un sondage à remplir par les citoyens de Sayabec est actuellement disponible afin de cibler les enjeux et les priorités en lien avec les familles et les aînés à intégrer dans la planification stratégique pour les années 2017-2019. La population est invitée à y répondre en grand nombre avant le 13 février prochain.
  - 5.20. Compte-rendu de la rencontre publique d'information tenue le lundi 30 janvier 2017 à compter de 19h30 au centre communautaire de Sayabec.
  - 5.21. Suite à l'accident survenu le 2 décembre dernier, une lettre du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports nous informe qu'il est possible que nous recevions une réclamation suite à une inspection l'été prochain.
  - 5.22. Le dossier de candidature de monsieur Gaston Roy a été déposé pour la Médaille du Lieutenant-gouverneur pour les aînés.
-

- 5.23. Suite à une demande de la municipalité de Sainte-Èrene, une recommandation est émise à la MRC de La Matapédia afin de réévaluer la méthode de partage des redevances municipales.
- 5.24. Dépôt du taux global de taxation prévisionnelle 2017 transmis au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.
- 

**Résolution 2017-02-030**

**Demande d'appui – La  
Fondation Canadienne du  
Rein**

Proposé par madame Marielle Roy, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser la Fondation Canadienne du Rein à effectuer du porte-à-porte sur le territoire de la municipalité lors de sa campagne qui se tiendra du 1<sup>er</sup> au 31 mars 2017 afin de recueillir des dons qui permettront de soutenir les personnes atteintes de maladies rénales et de financer plusieurs projets de recherche en néphrologie.

**Résolution 2017-02-031**

**Demande d'appui – Comité  
des loisirs – Semaine de  
relâche 2017**

Proposé par madame Solange Tremblay, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le paiement d'une dépense de 140 \$ afin de les aider dans l'organisation des activités de la Semaine de relâche 2017. Des projections de films, une soirée hawaïenne, une journée familiale de même qu'un bingo sont au programme pour cette semaine spéciale d'activités qui se déroulera du 4 au 12 mars 2017.

Par la même résolution, les membres du conseil municipal acceptent que cette dépense soit payée aux fournisseurs sur présentation des factures qui devront être établies au nom de la Municipalité de Sayabec.

De plus, le conseil municipal consent à disponibiliser gratuitement les toilettes ainsi que le stationnement du centre communautaire les 4 et 5 mars 2017 pour permettre aux gens présents aux activités organisées par le Comité des loisirs d'y avoir accès. De même, l'aréna sera prêté gratuitement pour la disco sur glace du 8 mars 2017.

**Résolution 2017-02-032**

**Demande d'appui –  
Bibliothèque municipale et  
scolaire Quilit – Page  
Facebook**

Proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser la Bibliothèque municipale et scolaire Quilit à créer sa propre page Facebook afin de faire de la promotion sur les réseaux sociaux. La page sera gérée par la responsable de la bibliothèque, madame Charline Metcalfe, avec

le support de madame Isabelle Bouchard, secrétaire, en cas de besoin.

---

6.4. Ce point est à l'étude et donc reporté à une séance ultérieure.

---

**Résolution 2017-02-033**

**Demande d'appui – Journées  
portes ouvertes – Centre de  
conditionnement physique**

Proposé par madame Marielle Roy, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser la responsable du centre de conditionnement physique, madame Danie Lemieux, à tenir des journées portes ouvertes au courant des mois de février et mars 2017. La première aura lieu aux heures habituelles d'ouverture le 14 février prochain et la seconde dans le cadre des activités de la semaine de relâche.

**Résolution 2017-02-034**

**Invitation – FQM**

Proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'inscrire mesdames Danielle Marcoux, mairesse, et Marielle Roy, conseillère, ainsi que messieurs Jocelyn Caron et Robert-Luc Blaquière, conseillers, à la formation sur *Les enjeux légaux et environnementaux relatifs aux installations septiques* qui sera donnée par la FQM à Sayabec le 26 avril 2017 de 18 h 30 à 22 h. Le prix d'inscription pour cette formation est de 210 \$, plus taxes, par participant.

Par la même résolution, les membres du conseil municipal autorisent l'inscription de messieurs Jocelyn Caron et Jean-Yves Thériault, conseillers, à la formation *Rôle et pouvoirs des administrateurs des organismes sans but lucratif* donnée en conférence web le 23 février 2017 à compter de 12 h. Le cout pour cette formation est de 45 \$, plus taxes, par participant. Cette formation sera aussi offerte à quelques membres d'organismes à but non lucratif.

**Résolution 2017-02-035**

**Invitation – Forum citoyen  
sur l'avenir des soins de santé  
dans La Matapédia**

Proposé par monsieur Jean-Yves Thériault, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'inscrire mesdames Marielle Roy, conseillère, et Danielle Marcoux, mairesse, ainsi que messieurs Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier, ainsi que Jocelyn Caron et Jean-Yves Thériault, conseillers, au *Forum citoyen sur l'avenir des soins de santé dans La Matapédia* organisé par le Comité de citoyens vigie santé matapédien qui se tiendra le 18 mars prochain à compter de 8h15 à l'école secondaire Armand-Saint-Onge d'Amqui. L'inscription à cette journée d'activité est de 15 \$ par personne. Chaque participant procèdera à son inscription.



Les frais de déplacement seront remboursés selon la politique en vigueur à la municipalité de Sayabec.

**Résolution 2017-02-036**

**Invitation – Brunch  
conférence de la Semaine de  
l'agriculture matapédiennne**

Proposé par monsieur Jean-Yves Thériault, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'inscrire madame Marielle Roy, conseillère, au brunch conférence organisé dans le cadre de la 5<sup>e</sup> Semaine de l'agriculture matapédiennne qui aura lieu du 12 au 18 février prochain. Le brunch, au cout de 40 \$ par personne, se tiendra à la salle communautaire d'Amqui le 14 février à compter de 10 h.

Les frais de déplacement seront remboursés selon la politique en vigueur à la municipalité de Sayabec.

**Résolution 2017-02-037**

**Invitation – Conférence de  
presse Fonds de  
l'Écoterritoire habité**

Proposé par monsieur Jean-Yves Thériault, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'inscrire madame Danielle Marcoux, mairesse, ainsi que monsieur Robert-Luc Blaquièrre, conseiller, à la conférence de presse concernant le Fonds de l'Écoterritoire habité qui aura lieu le mardi 7 février 2017 à 11 h à La Vallée de la Framboise. D'importants projets promoteurs privés seront dévoilés. Il n'y a pas de cout relié à cette activité.

Les frais de déplacement seront remboursés selon la politique en vigueur à la municipalité de Sayabec.

**Résolution 2017-02-038**

**Invitation – Rencontre  
d'information sur la  
restructuration du réseau des  
OH**

Proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'inscrire madame Marielle Roy, conseillère, ainsi que messieurs Jocelyn Caron et Robert-Luc Blaquièrre, conseillers, à la rencontre d'information sur la restructuration du réseau des OH. Cette rencontre aura lieu dans la semaine du 13 février 2017, la date définitive n'est pas encore arrêtée. Il n'y a pas de cout pour l'inscription à cette rencontre.

Les frais de déplacement seront remboursés selon la politique en vigueur à la municipalité de Sayabec.

**Résolution 2017-02-039****Transfert de facture – Du règlement d’emprunt 2012-03 vers la taxe d’accise 2014-2018**

Proposé par madame Solange Tremblay, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d’autoriser le transfert d’une partie de la facture de l’entreprise Groupe Lechasseur Ltée payée à l’intérieur du règlement 2012-03 par la résolution 2016-08-334. Un montant de 31 616 \$ sera plutôt payé par le compte courant 500714 pour être soumis au programme de la taxe d’accise 2014-2018.

**Résolution 2017-02-040****Transfert de factures – Du règlement d’emprunt 2015-05 vers la taxe d’accise 2014-2018**

Proposé par madame Marielle Roy, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d’autoriser le transfert des factures présentées au tableau ci-bas, pour un total de 107 178.47 \$, payées à l’intérieur du règlement 2015-05 vers le compte courant 500714 pour être soumis au programme de la taxe d’accise 2014-2018.

<u>Date</u>	<u>Fournisseur</u>	<u>Facture</u>	<u>Résolution</u>	<u>Montant</u>
2015-09-18	Ruralys	463	2015-10-334	1 574.81 \$
2015-11-30	Ruralys	475	2015-12-404	3 968.53 \$
2016-07-22	Tetra Tech QI inc.	15304243	2016-08-321	62 210.89 \$
2016-10-28	Tetra Tech QI inc.	15305309	2016-11-466	31 540.61 \$
2016-10-28	Tetra Tech QI inc.	15305308	2016-12-518	7 472.63 \$
<b>TOTAL</b>				<b>107 178.47 \$</b>

**Résolution 2017-02-041****Transfert de factures – De la taxe d’accise 2014-2018 vers le règlement 2015-05**

Proposé par monsieur Jean-Yves Thériault, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d’autoriser le transfert des factures présentées au tableau ci-bas, pour un total de 14 748.33 \$, payées par le compte courant 500714 à l’intérieur du programme de la taxe d’accise 2014-2018 vers le règlement d’emprunt 2015-05 étant donné qu’elles n’étaient pas admissibles au programme de la taxe d’accise.

<u>Date</u>	<u>Fournisseur</u>	<u>Facture</u>	<u>Résolution</u>	<u>Montant</u>
2015-01-15	BPR Groupe-Conseil	10015600	2015-01-039	3 211.30 \$
2015-11-30	BPR Groupe-Conseil	10015687	2015-06-203	643.05 \$
2016-07-22	BPR Groupe-Conseil	10015705	2015-07-246	275.59 \$
2016-10-28	BPR Groupe-Conseil	10015498	2014-11-477	317.62 \$
2016-10-28	BPR Groupe-Conseil	10015547	2014-12-512	10 300.77 \$
<b>TOTAL</b>				<b>14 748.33 \$</b>

**Résolution 2017-02-042****Taxe d'accise 2014-2018 –  
Païement de factures**

Proposé par madame Marielle Roy, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le paiement des factures présentées au tableau ci-bas au cout total de 61 026.44 \$, taxes incluses, pour des frais d'honoraires admissibles au programme de la taxe d'accise 2014-2018.

<b>Taxe d'accise 2014-2018</b>								
NOM DE L'ENTREPRISE	FACTURE	MONTANT	TVQ	TPS	50 % de TVQ	MONTANT + 50% DE TVQ	GRAND TOTAL	DATE
Tetra Tech QI inc.	15306256	52 522.40 \$	5 239.11 \$	2 626.12 \$	2 619.56 \$	55 141.95 \$	60 387.63 \$	17-janv-17
								Honoraires - Mise aux normes
BPR-Infrastructure inc.	10015928	555.61 \$	55.42 \$	27.78 \$	27.71 \$	583.32 \$	638.81 \$	03-févr-16
								Honoraires - Rapport trimestriel
<b>TOTAL</b>		<b>53 078.01 \$</b>	<b>5 294.53 \$</b>	<b>2 653.90 \$</b>	<b>2 647.27 \$</b>	<b>55 725.27 \$</b>	<b>61 026.44 \$</b>	

Par la même résolution, les conseillers municipaux autorisent qu'une somme de 55 725.27 \$ comprenant le sous-total des factures et 50 % de la TVQ soit remboursée à même la taxe d'accise 2014-2018. Le montant de la TPS ainsi que le 50 % restant de la TVQ pour un montant total de 5 301.17 \$ seront payés à même le budget courant au compte 500714 aux fins de réclamation gouvernementale.

---

9.5. Dépôt du tableau de suivi budgétaire de l'enveloppe du programme de la taxe d'accise 2014-2018.

10.1. Le MAMOT approuve le règlement 2016-20 modifiant le règlement 2013-03 et décrétant un emprunt additionnel de 212 961 \$.

---

**Résolution 2017-02-043****Règlements 2013-03/2015-01/2016-20 – Caserne de pompiers – Emprunt temporaire**

Proposé par monsieur Robert-Luc Blaquièrre, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser monsieur Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier, à faire un emprunt temporaire 653 361 \$ avec la Caisse Desjardins Vallée de la Matapédia dans le cadre des règlements d'emprunt 2013-03/2015-01/2016-20 concernant la construction d'une nouvelle caserne de pompiers.

Par la même résolution, les membres du conseil municipal autorisent monsieur Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier ou madame Sonia Fallu, secrétaire-trésorière adjointe, ainsi que madame Danielle Marcoux, mairesse, à signer pour et au nom de la Municipalité de

Sayabec tous les documents nécessaires dans ce dossier.

**Résolution 2017-02-044**

**Règlements 2013-03/2015-01/2016-20 – Caserne de pompiers – Paiement de facture**

Proposé par madame Solange Tremblay, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le paiement de la facture 17084 au cout total de 10 053.90 \$, non taxé, à la MRC de La Matapédia pour des frais d'honoraires professionnels du service de génie municipal dans le cadre du projet de caserne de pompiers.

Par la même résolution, les conseillers municipaux autorisent qu'une somme totale de 10 053.90 \$ soit payée à même les règlements d'emprunt 2013-03/2015-01/2016-20.

---

11.1. Suite à la séance d'information du 30 janvier dernier, une rencontre sera planifiée avec monsieur Mario Bérubé afin d'évaluer toutes les possibilités dans son dossier.

---

**Résolution 2017-02-045**

**Règlement d'emprunt pour la construction des infrastructures dans le projet de mise aux normes de l'eau potable – Avis de motion**

Monsieur Jocelyn Caron, conseiller, donne avis de motion qu'il présentera lors d'une séance ultérieure un règlement d'emprunt pour la construction des infrastructures dans le projet de mise aux normes de l'eau potable.

---

12.1. Le MAMOT approuve le règlement 2016-21 modifié par la résolution 2017-01-025 et décrétant un emprunt de 3 872 977 \$.

---

**Résolution 2017-02-046**

**Règlement 2016-21 – Travaux route Melucq et 3<sup>e</sup> rang – Emprunt temporaire**

Proposé par madame Marielle Roy, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser monsieur Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier, à faire un emprunt temporaire de 3 872 977 \$ avec la Caisse Desjardins Vallée de la Matapédia dans le cadre du règlement d'emprunt 2016-21 concernant des travaux d'amélioration de la route Melucq et du rang 3 à Sayabec.

Par la même résolution, les membres du conseil municipal autorisent

monsieur Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier ou madame Sonia Fallu, secrétaire-trésorière adjointe, ainsi que madame Danielle Marcoux, mairesse, à signer pour et au nom de la Municipalité de Sayabec tous les documents nécessaires dans ce dossier.

**Résolution 2017-02-047**

**Travaux de réfection de la voirie 3<sup>e</sup> rang – Octroi de contrat**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Sayabec désire faire réaliser des travaux de réfection de la voirie sur le 3<sup>e</sup> rang ;

**CONSIDÉRANT QU’** une demande d’aide financière a été présentée au Ministère des Transports de la Mobilité durable et de l’Électrification des transports;

**CONSIDÉRANT QUE** suite à cette demande, la municipalité a reçu l’accord de principe du 8 novembre 2016 dans laquelle le MTMDET juge conforme le projet déposé aux modalités d’application du programme et confirme l’admissibilité à une aide financière pouvant atteindre 75 %;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité financera les travaux par règlement d’emprunt 2016-21;

**CONSIDÉRANT QU’** un appel d’offres public a été effectué sur le SEAO et que huit (8) soumissionnaires ont déposé une offre de service, taxes incluses, conforme :

1- Les Entreprises A et D Landry inc.	1 539 913.92 \$
2- Le Groupe Lechasseur Ltée	1 612 468.17 \$
3- Banville et Coulombe inc.	2 396 195.53 \$
4- LFG Constructions	2 119 334.34 \$
5- Entreprises Claveau Ltée	1 685 022.91 \$
6- BML Construction	1 908 447.21 \$
7- Les Excavations Léon Chouinard et fils Ltée	1 952 233.36 \$
8- Les Entreprises L. Michaud et fils (1982) inc.	1 845 976.63 \$

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Yves Thériault, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec :

1. D’octroyer le contrat pour la réalisation des travaux de travaux de réfection de la voirie sur le 3<sup>e</sup> rang aux Entreprises A et D Landry inc. pour un montant de 1 539 913.92 \$, taxes incluses;
2. Ledit contrat est conditionnel à la signature de l’entente légale confirmant les engagements de la municipalité de Sayabec et du MTMDET.

**Résolution 2017-02-048**

**Travaux de réfection de la  
voirie route Melucq – Octroi  
de contrat**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Sayabec désire faire réaliser des travaux de réfection de la voirie sur route Melucq;

**CONSIDÉRANT QU'** une demande d'aide financière a été présentée au Ministère des Transports de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

**CONSIDÉRANT QUE** suite à cette demande, la municipalité a reçu l'accord de principe 8 novembre 2016 dans laquelle le MTMDET juge conforme le projet déposé aux modalités d'application du programme et confirme l'admissibilité à une aide financière pouvant atteindre 75 %;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité financera les travaux par règlement d'emprunt 2016-21;

**CONSIDÉRANT QU'** un appel d'offres public a été effectué sur le SEAO et que sept (7) soumissionnaires ont déposé une offre de service, taxes incluses, conforme :

1- Construction R.J. Bérubé inc.	1 167 001.42 \$
2- Les Entreprises L. Michaud et fils (1982) inc.	1 061 496.22 \$
3- Les Excavations Léon Chouinard et fils Ltée	1 007 388.82 \$
4- BML Construction	1 066 327.20 \$
5- A et D Landry inc.	1 189 738.53 \$
6- Le Groupe Lechasseur Ltée	1 090 146.59 \$
7- Entreprises Claveau Ltée	1 120 486.03 \$

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Marielle Roy, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec :

1. D'octroyer le contrat pour la réalisation des travaux de travaux de réfection de la voirie sur la route Melucq à Excavations Léon Chouinard et fils Ltée pour un montant de 1 007 388.82 \$, taxes incluses;
2. Ledit contrat est conditionnel à la signature de l'entente légale confirmant les engagements de la municipalité de Sayabec et du MTMDET.

---

12.5. Sur la route Melucq, les travaux de voirie ne comprendront pas d'asphalte sur une distance de cent (100) pieds de chaque côté du pont puisque des travaux de réfection de la part du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports sont prévus sur ce segment de la route en 2019.

---

**Résolution 2017-02-049****Règlement 2016-21 –  
Travaux route Melucq et 3<sup>e</sup>  
rang – Paiement de factures**

Proposé par madame Solange Tremblay, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le paiement des factures présentées aux tableaux ci-bas au cout total de 7 648.42 \$ pour des frais liés au projet de réfection de la voirie sur le 3<sup>e</sup> rang et la route Melucq.

<b>Règlement 2016-21 - Route Melucq</b>								
NOM DE L'ENTREPRISE	FACTURE	MONTANT	TVQ	TPS	50 % de TVQ	MONTANT + 50% DE TVQ	GRAND TOTAL	DATE
MRC de La Matapédia	17086	5 219.04 \$				5 219.04 \$	5 219.04 \$	31-déc-16
								Honoraires - Voirie route Melucq
	Un partie de:							
TC Média	KM017974	412.00 \$	41.09 \$	20.60 \$	20.55 \$	432.54 \$	473.69 \$	14-janv-17
								Annonce - Appel d'offres route Melucq
<b>TOTAL</b>		<b>5 631.04 \$</b>	<b>41.09 \$</b>	<b>20.60 \$</b>	<b>20.55 \$</b>	<b>5 651.58 \$</b>	<b>5 692.73 \$</b>	

<b>Règlement 2016-21 - Rang 3</b>								
NOM DE L'ENTREPRISE	FACTURE	MONTANT	TVQ	TPS	50 % de TVQ	MONTANT + 50% DE TVQ	GRAND TOTAL	DATE
MRC de La Matapédia	17090	1 482.00 \$				1 482.00 \$	1 482.00 \$	31-déc-16
								Honoraires - Voirie rang 3
	Un partie de:							
TC Média	KM017974	412.00 \$	41.09 \$	20.60 \$	20.55 \$	432.54 \$	473.69 \$	14-janv-17
								Annonce - Appel d'offres rang 3
<b>TOTAL</b>		<b>1 894.00 \$</b>	<b>41.09 \$</b>	<b>20.60 \$</b>	<b>20.55 \$</b>	<b>1 914.54 \$</b>	<b>1 955.69 \$</b>	

Par la même résolution, les conseillers municipaux autorisent qu'une somme de 7 566.12 \$ comprenant le sous-total des factures et 50 % de la TVQ soit remboursée à même le règlement 2016-21. Le montant de la TPS ainsi que le 50 % restant de la TVQ pour un montant total de 82.30 \$ seront payés à même le budget courant au compte 500714 aux fins de réclamation gouvernementale.

**Résolution 2017-02-050****Modification au règlement  
2016-04 – Avis de motion**

Monsieur Jocelyn Caron, conseiller, donne avis de motion qu'il présentera lors d'une séance ultérieure un règlement modifiant le règlement d'emprunt 2016-04 concernant le prolongement des infrastructures d'aqueduc et d'égout sur la route 132 Est.

**Résolution 2017-02-051**

**Règlement 2016-04 –  
Prolongement des  
infrastructures route 132 –  
Emprunt temporaire**

Proposé par madame Marielle Roy, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser monsieur Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier, à faire un emprunt temporaire de 679 787 \$ avec la Caisse Desjardins Vallée de la Matapédia dans le cadre du règlement d'emprunt 2016-04 concernant le prolongement des infrastructures d'aqueduc et d'égout sur la route 132 Est.

Par la même résolution, les membres du conseil municipal autorisent monsieur Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier ou madame Sonia Fallu, secrétaire-trésorière adjointe, ainsi que madame Danielle Marcoux, mairesse, à signer pour et au nom de la Municipalité de Sayabec tous les documents nécessaires dans ce dossier.

**Résolution 2017-02-052**

**Règlement 2016-04 –  
Prolongement des  
infrastructures route 132 –  
Paiement de facture**

Proposé par monsieur Jean-Yves Thériault, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le paiement de la facture 17087 au cout total de 514.25 \$, non taxé, à la MRC de La Matapédia pour des frais d'honoraires professionnels du service de génie municipal dans le cadre du projet de prolongement des services sur la route 132 Est.

Par la même résolution, les conseillers municipaux autorisent qu'une somme totale de 514.25 \$ soit payée à même le règlement d'emprunt 2016-04.

---

14.1. Suite au courriel de ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports concernant l'entente intermunicipale dans le cadre du projet de réfection de la route du Lac-Malcom, madame Véronique Bouillon, du service de génie municipal de la MRC de La Matapédia, a apporté les précisions nécessaires.

---

**Résolution 2017-02-053**

**Règlement 2014-05 –  
Réhabilitation du 7, boul.  
Joubert Ouest – Paiement de  
facture**

Proposé par monsieur Jean-Yves Thériault, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le paiement de la facture 900214924 au cout total de 310.13 \$, taxes incluses, à Englobe Corp. pour des frais d'honoraires professionnels dans le cadre du projet de réhabilitation du 7, boul. Joubert Ouest.



Par la même résolution, les conseillers municipaux autorisent qu'une somme de 283.18 \$ comprenant le sous-total des factures et 50 % de la TVQ soit remboursée à même le règlement 2014-05. Le montant de la TPS ainsi que le 50 % restant de la TVQ pour un montant total de 26.95 \$ seront payés à même le budget courant au compte 500714 aux fins de réclamation gouvernementale.

**Résolution 2017-02-054**

**Réserve carrière/sablière –  
Remboursement de factures**

Proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec de rembourser la somme des factures détaillées au tableau présenté ci-bas, au montant total de 2 553.19 \$, avec le fonds réservé des redevances pour les carrières et sablières.

Fournisseur	Facture	Quantité	Produits	Prix	Sous-total	50% TVQ	TOTAL
RPF Ltée	44927	1	Relampage coin Pouliot/132 – Poteau 660-C	100.23 \$	100.23 \$	5.00 \$	105.23 \$
RPF Ltée	44929	1	Relampage coin Pouliot/132 – Poteau 655-C	100.23 \$	100.23 \$	5.00 \$	105.23 \$
RPF Ltée	44931	1	Relampage route Pouliot #17	100.23 \$	100.23 \$	5.00 \$	105.23 \$
RPF Ltée	44934	1	Relampage route Pouliot #11	100.23 \$	100.23 \$	5.00 \$	105.23 \$
RPF Ltée	44935	1	Relampage route Pouliot #6	100.23 \$	100.23 \$	5.00 \$	105.23 \$
RPF Ltée	44937	1	Relampage route Pouliot #12	100.23 \$	100.23 \$	5.00 \$	105.23 \$
Lumen	13845288	6	Luminaire DEL	208.42 \$	1 250.52 \$	31.18 \$	1 312.89 \$
Transport Martin Alain Inc.	7888	4	Balayage route Pouliot	145 \$	580.00 \$	28.93 \$	608.93 \$
<b>GRAND TOTAL</b>							<b>2 553.19 \$</b>

**Résolution 2017-02-055**

**Route McNider, rang 12 et  
Route Drapeau**

Proposé par madame Marielle Roy, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le Centre acéricole matapédien inc. à procéder à l'ouverture du chemin du Lac Castor à partir du début mars 2017 jusqu'à la fin de la période des sucres. Le tronçon sera ouvert par la Municipalité de Sayabec à partir de l'intersection de la route Sainte-Paule jusqu'au Chemin de la montagne ronde. Le conseil municipal tient à mentionner aux responsables qu'ils doivent remettre le chemin en état, advenant des bris causés par la circulation des véhicules.

Par la même résolution, le conseil municipal autorise l'ouverture du rang 12 jusqu'à l'érablière de monsieur Stéphane Lévesque. Cette section comprend également l'érablière de madame Caroline Poirier et monsieur Yannick Turcotte.

Par la même résolution, le conseil municipal autorise le déneigement d'une section de la route Drapeau conduisant à l'érablière de monsieur Christian Morin. L'ouverture devrait s'effectuer vers la fin mars début avril.

---

19. Ce point est à l'étude et est donc reporté à une séance ultérieure.

---

**Résolution 2017-02-056**

**Regroupement pour un Québec en santé**

**ATTENDU QU'** il est reconnu que le travail sur les environnements favorables à un mode de vie sain est un puissant levier pour améliorer durablement les conditions de vie de l'ensemble de la population.

**ATTENDU QUE** le contexte social et politique actuel amène une opportunité de premier plan pour appuyer l'implantation d'environnements favorables aux saines habitudes de vie dans les municipalités, dont entre autres, le programme d'infrastructure du gouvernement fédéral dans des projets municipaux.

**ATTENDU QUE** la Politique gouvernementale de prévention en santé, dévoilée le 23 octobre 2016 par le gouvernement du Québec, vise comme objectif que 90 % des municipalités de 1 000 habitants et plus adoptent des mesures afin d'aménager des communautés favorables à la sécurité et à la mobilité durable, aux saines habitudes de vie ainsi qu'à la qualité de vie de leurs résidents.

**ATTENDU QUE** le milieu municipal est reconnu comme un acteur de premier plan dans la mise en place d'actions, en favorisant notamment l'essor des transports collectifs et actifs, l'aménagement, la disponibilité et l'animation de plateaux sportifs accessibles, la création de jardins communautaires et de parcs, le soutien à l'implantation de marchés publics, l'installation de fontaines d'eau, la mise en place de programmes et de services aux citoyens pour favoriser les saines habitudes de vie, etc.

Il est proposé par madame Solange Tremblay, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec de signifier notre appui au Regroupement pour un Québec en santé. Et, à cet effet, nous demandons au gouvernement du Québec :

1. de poursuivre et d'intensifier les investissements dans la création d'environnements favorables aux saines habitudes de vie tout en favorisant la diminution de la consommation de produits qui nuisent à la santé des Québécoises et des Québécois :
  - a. par l'augmentation de la taxe sur le tabac contribuant à la diminution du tabagisme;
  - b. par l'instauration d'une taxe sur les boissons sucrées contribuant à la diminution de la consommation du sucre;
2. d'investir les revenus dans la mise en œuvre d'un plan concerté, ambitieux et mobilisateur qui vise la création d'environnements favorables à l'intégration des saines habitudes de vie dans les milieux de vie et le quotidien de toutes les Québécoises et de tous les

Québécois.

3. d'acheminer copie de la présente résolution au député de notre circonscription, au ministre des Finances, monsieur Carlos Leitao, à la ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse, à la Santé publique et aux Saines habitudes de vie, madame Lucie Charlebois et au premier ministre, monsieur Philippe Couillard.

**Résolution 2017-02-057**

**Coop forestière de La Matapédia – Entente d’approvisionnement de la biomasse**

Proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d’accepter l’offre de la Coop Forestière de la Matapédia concernant l’offre de service de fourniture de biomasse pour couvrir la période du 1<sup>er</sup> décembre 2016 (date de fin de la précédente entente d’approvisionnement) jusqu’en juin prochain tel que spécifié au courriel daté de 17 janvier 2017, envoyé par monsieur Simon Roy, directeur général. Un volume de 168 tma à 30 % d’humidité sera livré jusqu’en juin 2017 au cout de 104.20 \$/tma, pour un total de 17 505.60 \$.

**Résolution 2017-02-058**

**UMQ – Assurances collectives – Adhésion 2017**

**ATTENDU QUE** la Municipalité (ou MRC ou régie intermunicipale) a reçu une proposition de l’Union des municipalités du Québec (UMQ) de former, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités (ou MRC ou régies intermunicipales) intéressées, un regroupement pour retenir les services professionnels d’un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d’un achat regroupé de l’UMQ

**ATTENDU QUE** les articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.1 du Code municipal permettent à une municipalité de conclure avec l’UMQ une telle entente ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité (ou MRC ou régie intermunicipale) désire se joindre à ce regroupement ;

**ATTENDU QUE** conformément à la loi, l’UMQ procédera à un appel d’offres public pour octroyer le contrat ;

**ATTENDU QUE** l’UMQ prévoit lancer cet appel d’offres à l’hiver 2017

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Marielle Roy, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec :

- QUE la Municipalité (ou MRC ou régie intermunicipale) confirme son adhésion au regroupement de l'UMQ pour retenir les services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé et confie à l'UMQ le processus menant à l'adjudication du contrat;
- QUE le contrat octroyé sera d'une durée d'une année, renouvelable d'année en année sur une période maximale de cinq ans;
- QUE la Municipalité (ou MRC ou régie intermunicipale) s'engage à fournir à l'UMQ, dans les délais fixés, les informations nécessaires à l'appel d'offres;
- QUE la Municipalité (ou MRC ou régie intermunicipale) s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjudgé;
- QUE la Municipalité (ou MRC ou régie intermunicipale) s'engage à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1.15 % des primes totales versées par la municipalité.

**Résolution 2017-02-059**

**Contribution nature pour le projet « Aire de drainage, Un jardin de pluie pour le saumon »**

Proposé par monsieur Robert-Luc Blaquière, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser madame Danielle Marcoux, mairesse, à signer la lettre de contribution en nature au projet « Aire de drainage, Un jardin de pluie pour le saumon » de l'Organisme de bassin versant Matapédia-Restigouche pour l'année 2016.

**Résolution 2017-02-060**

**Retrait de l'ilot sur le boulevard Joubert Est**

**CONSIDÉRANT QU'** une visite du terrain a été effectuée avec messieurs Dany Michaud et Steve Lebrun du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports en compagnie de monsieur Jean-Marie Plourde, directeur des travaux publics, le 18 janvier dernier;

**CONSIDÉRANT QUE** la présence de l'ilot situé sur le boulevard Joubert Est, face au dépanneur Petro Canada, est jugée dangereuse

Il est proposé par monsieur Robert-Luc Blaquière, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec de demander le retrait de l'ilot situé sur le boulevard Joubert Est, face au dépanneur Petro Canada et d'installer plutôt une traverse piétonnière avec un panneau à lumières clignotantes annonçant cette traverse devant les rues de l'École et Bossé.

**Résolution 2017-02-061**

**Règlement 2016-06 – Mise à  
niveau infrastructures route  
132 (MTQ phase 2) –  
Paielement de facture**

Proposé par monsieur Jean-Yves Thériault, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le paiement de la facture 15306261 au cout total de 301.82 \$, taxes incluses, à l'entreprise Tetra Tech QI inc. pour des frais d'honoraires professionnels dans le cadre des travaux de mise à niveau des infrastructures de la route 132 à l'intérieur des travaux du MTQ (Phase 2).

Par la même résolution, les conseillers municipaux autorisent qu'une somme de 275.59 \$ comprenant le sous-total des factures et 50 % de la TVQ soit remboursée à même le règlement 2016-06. Le montant de la TPS ainsi que le 50 % restant de la TVQ pour un montant total de 26.23 \$ seront payés à même le budget courant au compte 500714 aux fins de réclamation gouvernementale.

---

26. Ce point est à l'étude et est donc reporté à une séance ultérieure. Le document a été transféré au comité de développement socioéconomique de Sayabec.

---

**Résolution 2017-02-062**

**Réserves financières –  
Financement permanent**

Proposé par madame Solange Tremblay, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser que les réserves financières créées par les soldes des règlements d'emprunt remboursent au compte suivant 500714 les montants en capital et intérêts pour l'année 2017 pour le financement permanent des règlements d'emprunt suivants :

**Règlement 2005-11 – Infrastructures Route Rioux**

Capital : 3 524.07 \$ Intérêts : 662.57 \$ pour un total de 4 186.64 \$ moins 75 % payable par une taxe de secteur de 3 139.98 \$ donc il reste à payer **1 046.66 \$** comme montant à rembourser.

**Règlement 2014-04 – Décrétant une dépense de 75 000 \$ et un emprunt de 75 000 \$ pour l'aménagement d'un skate-park**

Capital : 6 800 \$ Intérêts : 2 397.30 \$ pour un total de **9 197.30 \$**. Il reste un solde de 8 711.20 \$ au compte 61541 qui sera affecté à cette dépense.

**Résolution 2017-02-063**

**Motion – Sympathies à la  
Ville de Québec**

Proposé par madame Marielle Roy, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec, suite aux tragiques événements survenus le 29 janvier dernier, d'offrir leurs plus sincères sympathies à la Ville de Québec, à sa communauté musulmane ainsi qu'aux proches et familles des victimes. Madame Danielle Marcoux, mairesse, bien qu'absente de la présente réunion, tient à joindre sa voix à celle des membres du conseil pour cette résolution.

**Résolution 2017-02-064**

**Motion – Présentation du 30 janvier 2017**

Proposé par monsieur Jean-Yves Thériault, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'offrir leurs plus sincères félicitations et remerciements à messieurs Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier, et Jean-Marie Plourde, directeur des travaux publics, pour la rencontre d'information présentée aux citoyens le 30 janvier dernier. Soixante-quinze (75) personnes étaient présentes à cette rencontre.

---

29.2. Monsieur Robert-Luc Blaquière, conseiller, informe les membres du conseil et les contribuables présents qu'il prévoit organiser une randonnée au clair de lune prochainement aux Sentiers Mic Mac.

---

**Période de questions :**

1. Madame Ginette Lemieux, du Comité Culture et Concertation, informe les membres du conseil municipal et les contribuables présents du spectacle des Denis Drolet qui sera présenté au Centre communautaire de Sayabec le 3 juin prochain.

**Résolution 2017-02-065**

**Levée de la séance**

Proposé par madame Marielle Roy, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec que la séance soit levée à 21 h 04.

Yves Labonté,  
maire suppléant

Francis Ouellet,  
directeur général et secrétaire-  
trésorier